



ATELIER

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Participez gratuitement à une session collective avec l'OPPBTB
réservée aux adhérents de la CAPEB Manche

Pour rappel, la transcription de l'évaluation des risques au sein du Document Unique est obligatoire depuis le 5 novembre 2001 pour toutes les entreprises employant du personnel. Cette démarche consiste à identifier les dangers, analyser les risques et les hiérarchiser. L'employeur doit le mettre à jour à chaque modification des conditions ou équipements de travail ayant un impact sur la santé et la sécurité du personnel à minima une fois par an. Le non-respect de cette obligation entraîne de lourdes conséquences tant financières (**amendes jusqu'à 1500 €/personne physique, 7500 €/personne morale**) que judiciaires (présomption de faute inexcusable).

ATELIER DUERP PREM'S : création et mise à jour
Mardi 13 juin 2023
9:00 ▶ 12:00
Bâtiment CFA - Coutances



mon
DOC
unique

Attention ! Le nombre de places est limité.

INSCRIPTION À RETOURNER AVANT LE 31 MAI

ATELIER DUERP

CAPEB de la Manche | 8 rue de la Nouvelle Idée | 50200 COUTANCES | Tél. 02 33 19 10 60 | contact@capeb50.fr

Raison sociale _____

Noms et prénoms des participants _____

Téléphone _____

Je participerai à cet atelier